



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-111

RESSOURCES HUMAINES

27 – Création d'un emploi d'attaché territorial

Date de la convocation : le 30 novembre 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE – Commune de LE THILLAY

Présents : 47

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Commune de Montmorency), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Bernard LARIDAN (Commune de Montsault), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville).

Présents sans droit de vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

27 – Création d'un emploi d'attaché territorial

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'évolution territoriale et notamment des conséquences de la loi NOTRe, le Syndicat mixte des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) est appelé à développer ses compétences : collecte des eaux usées, assainissement non collectif, ...

Il a également vocation à exercer la compétence GÉMAPI sur le bassin versant du Croult, incluant le Petit Rosne. Cette compétence, tant du point de vue de la lutte contre les inondations que du point de vue de la restauration de la qualité des rivières, présente des enjeux à court et moyen terme qui nécessitent, comme déjà présenté lors des orientations budgétaires de 2016, un renforcement significatif et maîtrisé des équipes du SIAH.

Ces évolutions se présentent en effet à une période charnière pour le SIAH d'un point de vue de l'atteinte des objectifs de qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne, ainsi que de leurs affluents.

La première étape de 2015 est déjà passée pour les cours d'eau naturels, et elle rappelle combien sont proches les échéances de 2021 et 2027, retenues pour nos cours d'eau.

La volonté d'atteinte des résultats passe nécessairement par un accroissement fort du rythme de projets visant notamment à rétablir une qualité satisfaisante des rivières : extension de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE, renouvellements des réseaux communaux et syndicaux d'eaux usées, mises en conformité des branchements du point de vue du caractère séparatif de l'assainissement, renaturations de rivière, ...

Après le renforcement de l'encadrement technique, qui sera effectif début 2017, il est désormais nécessaire d'étoffer l'équipe administrative en recrutant un(e) adjoint(e) à la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Administration Générale et Ressources.

Les besoins croissants inhérents à l'atteinte des objectifs visés ci-dessus, tant d'un point de vue juridique, foncier et budgétaire, intrinsèquement ou en appui opérationnel aux projets du SIAH, rendent nécessaires le renforcement de l'encadrement et de l'expertise de ce domaine administratif, actuellement rempli par une seule cadre A.

Il est donc proposé de créer, dans ces perspectives immédiates, un emploi d'attaché sur le poste d'adjoint (e) à la Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial,

RESSOURCES HUMAINES

27 – Création d'un emploi d'attaché territorial

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 – Crée un emploi d'attaché territorial,

2 – Prend acte que les crédits sont prévus au budget assainissement, chapitre 012, article 6411,

3 – Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 14 décembre 2016

Guy MESSEGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.